

Rapport d'activités de la Commission Nationale des Juges de France

Ce rapport reprend la période Mai 2007 à Avril 2008

L'effectif au 1 Mars 2008:

Harz : 8 juges (dont 5 juges O.M.J.) + 2 élèves- juges en formation

Malinois : 5 juges (dont 2 juges O.M.J.) + 0 élève- juge en formation

Couleurs : 33 juges (dont 18 juges O.M.J.) + 1 juge en disponibilité + 0 élève- juge en formation

Postures : 17 juges (dont 15 juges O.M.J.) + 0 élève- juge en formation

Exotiques bec droit : 18 juges (dont 10 juges O.M.J.) + 2 juge en disponibilité + 3 élèves- juges en formation

Psittacidés : 14 juges (dont 7 juges O.M.J.) + 1 juge en disponibilité + 1 élève- juge en formation

Faune européenne et hybrides : 6 juges (dont 4 juges O.M.J.) + 2 élèves- juges en formation
L'effectif est stabilisé grâce à l'incorporation de cinq nouveaux juges qui ont réussi leurs examens à Amiens mais le vivier d'élève- juge est maigre.

Liste des nouveaux juges :

Canaris chant harz :

AUFFRAY Christian 56 rue Bourbago 22590 BORDIC tel :02 96 79 36 78

Canaris couleurs :

CARLIER Frédéric 22 impasse de Bocher 74330 NONGLARD tél : 04 50 57 40 10

CLODORE Jacky 80 rue de Ferfay 62190 HURIONVILLE Tél : 03 21 65 40 50

COTARD Pascal 29 chemin Golf St Barthélémy 76930 OCTEVILLE SUR MER Tél : 02 35 20 64 25

Exotiques à bec droit

LOPEZ Pierre 320 rue de Jausserand 34000 MONTPELLIER Tél : 06 81 60 24 10

Psittacidés

KERGUEN Nicolas 40 rue de la lande du Hayo 56300 SAINT THURIAU Tél :02 97 39 87 34

La situation est toujours préoccupante dans certaines sections « vieillissantes ». Nous remarquons que parfois la situation est critique et que à certains moments des sociétés ont du mal à trouver des juges de certaines spécialités ce qui conduit à chercher hors de nos frontières des juges (belges dans le Nord, italiens dans le Sud-Est, espagnols dans le Sud-Ouest...). Cet état de fait s'amplifie.

De plus certains collègues souhaitent réduire leur activité de juge, trois autres ont demandé une mise en disponibilité pour 2008 et peut-être au-delà, certains vont prendre leur retraite.

La situation est préoccupante surtout que trop de concours sont concentrés dans une période très courte. Une lueur d'espoirs, quelques candidats se manifestent pour la section « postures » mais ils viennent tous pour l'instant de l'Est de la France, il faudrait aussi des candidats d'autres régions pour équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire.

Une satisfaction : l'organisation d'examens OMJ en France (merci à l'équipe de MC Tarnus et à Pierre Groux). Réussite à ces examens OMJ pour nos collègues Quesada (harz), Valdenaire (couleurs), Rohmer et Faessel (postures), Bivert (exotiques), Druais (colombes et cailles) ce qui renforce notre potentiel de juges pour les mondiaux et expositions internationales.

L'activité de jugement en 2007

Nos juges ont été très sollicités aussi bien en France qu'à l'étranger. La C.N.J.F. a apprécié comme tous les éleveurs l'organisation d'un championnat Mondial après deux années de suspension.

A noter qu'outre les juges qui ont officié, plusieurs membres de la CNJF ont concouru à ce mondial belge et avec succès pour certains d'entre eux. Félicitations à MM Bouchez et Bivert

en exotiques à bec droit, MM Boez, Glémet et Valdenaire en canaris couleurs. Il faut poursuivre dans cette voie et participer davantage, c'est un axe à développer si nos juges veulent être crédibles.

Le travail sur la classification

2008 étant l'année de la remise à plat des classifications, trois sections sont concernées. Elles ont étudié avec les clubs techniques ce qui était réalisable et raisonnable. Ces propositions sont :

pour les canaris couleurs : la section CNJF et le club technique s'accordent sur le maintien de la classification actuelle (version réactualisée en 2007 avec les cobalts).

pour les canaris de posture : la section postures a fait en octobre 2007 une proposition, repoussée par l'AG du club technique. Le travail de concertation entre ces instances se poursuit. Lors du congrès UOF, MM Faessel et Gérardin pourront vous en dire plus.

pour les exotiques à bec droit : le responsable de section a lancé la consultation très tardivement, nous espérons avoir les éléments de réponse sous peu.

pour les psittacidés : voir remarques du responsable section psittacidés sur vœux des régions et de l'AFO

pour la faune européenne et les hybrides : la section CNJF souhaite le maintien de la classification actuelle qui correspond à l'état des espèces et sous-espèces élevées en France.

Nouvelle race posture – fiche de jugement malinois

A Hasselt il a été validé la nouvelle race de canaris de posture « Irish Fancy ». Cette race intègre donc ipso-facto notre classification française en classe E45 et le modèle de fiche de jugement est mis par la section postures et est disponible sur le site internet de la CNJF. Ce canari est à mettre en cage type canari couleur.

Lors du mondial d'Hasselt une réunion des experts malinois a également eu lieu. La fiche de jugement est légèrement remaniée avec réapparition du tour appelé « woute ». Il est demandé à la section malinois de la CNJF et au CTM d'étudier d'adapter en conséquence la fiche française mais pour l'instant c'est le statu-quo. Il faut attendre la prochaine CIT malinois, le 19 octobre prochain.. Autre nouvelle pour le malinois : lors des prochains mondiaux ouverture des classes pour les séries de 2.

Le travail sur les standards et documentation technique

C'est l'arlésienne. Les promesses faites par les sections ne sont pas encore tenues même s'il y a des avancées. La masse de travail est considérable et comme toujours cela repose sur les épaules de trop peu de personnes qui par ailleurs s'investissent aussi beaucoup dans d'autres domaines de notre hobby : clubs, régions, clubs techniques, Bureau de l'UOF-COM France. Résultat : encore un an de passé et rien de nouveau sous le soleil.

L'an passé je vous avais annoncé lors du congrès d'Amiens la mise à disposition **par la section couleurs de la CNJF**, pour les éleveurs de canaris de couleurs, d'un nouveau CD Rom avec des photos de canaris champions de France 2006 + des photos de canaris champions à Geel 2006 (chaque photo étant accompagnée du standard correspondant). Je tiens à vous dire que l'information sur ce CD, fournie au printemps 2007 à la rédaction de la revue UOF Oiseaux du Monde a été censurée et interdite de parution par l'un des plus hauts responsables de notre fédération. Comment cela est-il possible ? Mystère mais c'est ainsi. On prive les éleveurs et sociétés de l'information sur un outil pédagogique de premier plan et ce sont des centaines d'heure de travail qui sont rejetées. Ce genre d'attitude n'encourage pas les gens à s'investir plus au service de la CNJF et de notre Union. C'est fort regrettable.

Le jugement du National d'Amiens

En premier point il convient de rappeler à ceux qui l'ont oublié que la méthode de jugement d'Amiens ne correspond pas exactement à celle qui avait été préconisée par la CNJF. Les sections CNJF penchaient plutôt soit pour un jugement à l'anglaise sans pointage soit par un système avec fiche de jugement manuscrite mais par niveau d'appréciation de la qualité de l'oiseau (lettres A, B, C, D) de façon à couper court aux sempiternelles remarques concernant

les oiseaux dont les pointages étaient différents d'un concours à l'autre (remarques qui apparaissent toujours quand les pointages baissent et très rarement quand les pointages montent).

Nous vous rappelons que c'est suite au courrier d'Août 2006 du président organisateur qui menaçait de ne pas assurer le national d'Amiens que Daniel Hans au nom du Bureau UOF-COM France a cherché une autre solution qui vous a été présentée au congrès de mai 2007 et que vous avez validé. Cette méthode et le logiciel adéquat ont été testés sur 1500 oiseaux par moi-même à Bordeaux en octobre 2007, dans de bonnes conditions matérielles (nombre de juges, éclairage, présence des éleveurs –exposants) et aucune remarque défavorable n'a été faite par les 80 éleveurs qui ont vu le système fonctionner. Daniel Hans l'a aussi testé à Colmar pour le jugement de 400 agapornis en une journée et à la satisfaction de tous les utilisateurs présents.

La CNJF rappelle aussi aux présidents de Région et au Bureau UOF-COM France qu'elle avait attiré leur attention et déposé des vœux concernant d'une part le respect des conditions matérielles de jugement pour les canaris de posture et le besoin de se doter de systèmes d'éclairage d'appoint type True Lite pour Amiens. La CNJF avait anticipé les difficultés à venir (et qui n'ont pas manqué de se produire à Amiens). La CNJF regrette que le Congrès 2007 n'ait apporté aucune réponse favorable à ces deux demandes.

Objectivement que s'est-il passé à Amiens ? Plus d'oiseaux que prévus (des engagements ont été acceptés jusqu'à J moins 7), des conditions d'éclairage mauvaises pour les postures et les canaris couleurs et ne correspondant pas à ce qui avait été annoncé lors du congrès, une salle fraîche et surtout humide et des juges qui pour la plupart n'avaient jamais utilisé ce type de jugement qui je le rappelle est un jugement avec *pointage de chaque oiseau* et classement de 5 titrés (au lieu de trois habituellement).

En bref : une PREMIERE qu'on a été obligé de réaliser dans de mauvaises conditions alors que nous voulions absolument la réussir.

Maintenant où y a-t-il eu réellement des problèmes ? Il faut être objectif : il a été jugé plus de 1000 classes c'est-à-dire trouvé plus de 1000 champions et ensuite les second, troisième etc. Les remarques remettant en cause la qualité des oiseaux primés sont minimales, il y a eu moins de 1% d'erreurs ou discussions à ce niveau là (nettement moins qu'à Noyelles, cela dit entre nous). Ce pourcentage correspond à ce qui se retrouve aussi dans les autres jugements et aussi lors des internationaux et mondiaux. On n'a jamais vu un jugement avec 100% de réussite. Pour Amiens, ces faits concernent pour l'essentiel soit des races ou espèces où les standards sont encore soumis à discussion (les becs d'argent par exemple) soit des races de posture de position où les cages et position de perchoirs n'étaient pas conformes et ont amené des oiseaux de qualité à mal se présenter et à rater leur chance.

Les remarques remettant en cause les pointages sont plus nombreuses et la CNJF a fait dès la mi-décembre une étude détaillée de ce problème. Vous avez tous reçu cette étude (fournie aussi à la revue mais malheureusement non encore publiée, blocage par le rédacteur en chef de la revue) qui montre qu'effectivement dans deux jurys couleurs et dans un jury psittacidés le nombre de pointages faibles est beaucoup trop élevé et sans doute injustifié. Ce constat est réel et pourra être facilement rectifié par des consignes claires répétées à tous les juges. Juste une anecdote et comparaison utile : au mondial d'Hasselt (jugé de façon classique par fiche de jugement manuscrite détaillée avec addition) j'ai comparé deux séries : les canaris jaunes mosaïques (un 94, un 93, un 92, seulement un 91, un seul 90, seize 89, vingt six 88 et ensuite un nombre important de 87, 86 et 85) avec une moyenne de 88 points = bien faible pour des oiseaux de mondiaux. Autre série : les agate opale rouge mosaïque (un 94, un 93, un 92 mais douze 91, seize 90 points etc), la moyenne de cette série est à 90 points. Pensez-vous que les jaunes valaient vraiment deux points de moins que les opales ? Non : simplement deux jurys avec deux philosophies et deux conceptions différentes de l'étalonnage d'un jugement. Et pourtant je répète fiche de pointage détaillé, additions etc... = tout le système traditionnel

Cela prouve que ce n'est pas la méthode d'Amiens qui est à rejeter mais qu'il faut faire prendre conscience aux juges des dérives possibles et donc être vigilant là-dessus

Bien sûr pour l'avenir il faut veiller à ce que les conditions de jugement soient bonnes et c'est là le rôle des présidents de Région et du Bureau de l'UOF-COM France. La CNJF compte sur eux pour imposer aux nationaux futurs les meilleures conditions matérielles possibles.

En conclusion sur la méthode : la CNJF souhaite pour le national de Colmar la reconduction de la méthode expérimentale d'Amiens ou son remplacement par un jugement à l'anglaise sans pointage (qui éviterait ces comparaisons de notation d'un concours à l'autre) mais ne souhaite en aucun cas un retour en arrière. Les jugements traditionnels avec fiche détaillée sont à réserver aux concours locaux et régionaux et pourraient ainsi redynamiser la participation des éleveurs à ces concours s'ils veulent avoir une analyse détaillée de leurs oiseaux.

La CNJF est aussi favorable à développer le jugement en commun (binôme ou trinôme).

Toujours à propos d'Amiens des remarques venant des juges concernent l'accueil et le fait d'avoir fait payer aux juges les boissons fournies lors du jugement (problème de convivialité). Autre souci : le nombre de cages avec signes de reconnaissance. Si on s'en était tenu à une application stricte du règlement c'est plus de 50 oiseaux de divers éleveurs de la Région 8 qui auraient du être disqualifiés : on n'avait encore jamais vu cela. Ca fait tache pour un championnat de France.

Autre fait marquant : après le National, sur certains blogs internet ont circulé des soit disant infos venant de gens présents lors du jugement et qui ont rapporté des faits critiquant tel ou tel comportement de juges. C'est pour éviter cela que nous souhaitons qu'il soit porté une attention particulière au comportement des bénévoles. Certains sont peut-être involontairement trop bavards d'autres souhaitent peut-être nuire particulièrement à telle personne, notre remarque n'est pas en l'air, elle est étayée par plusieurs faits (d'où le vœu n° 9 de la CNJF sur lequel nous souhaitons que le Congrès se penche vraiment). On est passé du « blabla dans le dos » à la critique et la diffamation publique et parfois nominative. Il faut bien prendre la mesure du phénomène avant que cela dégénère plus.

Dernier point concernant le national : trop d'oiseaux dans les mauvaises classes. Mais à l'étude précise, notamment pour les canaris couleurs, on constate que ce ne sont pas forcément les éleveurs qui se sont trompés mais les convoyeurs qui ont permuté des oiseaux et donc causé ces erreurs. La fatigue et le stress expliquent sans doute cela mais il convient d'attirer l'attention car ce phénomène s'amplifie et vu que les éleveurs sont quasi obligés par le règlement de confier leurs oiseaux aux convoyeurs il est dommage qu'ensuite ils soient pénalisés à cause de ces erreurs involontaires. De plus ces soucis de vérification font perdre du temps lors du jugement si on veut faire les vérifications nécessaires.

Candidatures aux examens OMJ

La CNJF propose la candidature aux examens d'accès au grade de juge OMJ pour M Chetta (canaris de postures), JC Richard (canaris couleurs), Christian Delfosse (exotiques à bec droit).

Les journées d'étude OMJ

Les 4, 5 et 6 Avril 2008 ce sont les experts hybrides et faune européenne qui se sont réunis à Palaiseau. MM Gardien et Faivre ont représenté la CNJF et notre pays. Le compte-rendu de cette réunion a été fait immédiatement et transmis au secrétariat UOF-COM France et la revue ODM dès le matin du 7 Avril. Ce CR est aussi téléchargeable sur le site internet de la CNJF : <http://www.cnjf.org>

Montant de l'indemnité kilométrique

Pour les jugements de l'année 2008, le barème fiscal servant de référence est le suivant :

Puissance adminis.	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
4 CV	0,447	(d x 0,251) + 980	0,300

Soit pour 2008, 30 centimes le km (inchangé depuis trois ans)

Pour les jugements de l'année 2009, le barème fiscal servant de référence est le suivant :

Puissance adminis.	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
4 CV	0,453	(d x 0,254) + 998	0,304

En conséquence, pour 2009 l'indemnité sera 31 centimes le km

La place de la CNJF au sein de l'UOF-COM France et vis-à-vis des autres entités nationales françaises

Jusqu'à présent la CNJF (formée de juges membres de l'UOF-COM France mais aussi de juges membres de FFO ou CDE) était la seule association nationale de juges. Depuis un an une autre entité de juges se forme (nous n'en savons pas plus).

Actuellement nos juges CNJF officient dans tous les concours français sans distinction comme ils peuvent aussi le faire dans les concours étrangers (officiels COM ou non officiels COM).

En 2005 le président Chevallier en réunion du groupement interfédération (G.O.I) avait redit aux autres entités qu'elles pouvaient utiliser les services de juges CNJF sans contre- partie. Ceci est une décision UOF et non pas CNJF. On n'a fait que l'appliquer. Aujourd'hui des vœux formulés vont dans un autre sens, c'est au congrès UOF de trancher, la CNJF n'a pas d'a priori à ce sujet si ce n'est que s'il y a changement et demande de contre- partie financière cela doit se négocier globalement entre UOF-COM France, CDE et FFO sous forme de redevance annuelle mais ce n'est pas à chaque juge d'aller collecter à chaque fois une dîme qui serait ensuite reversée à l'UOF.

Autre point : depuis quelque temps les relations entre l'UOF-COM France et le CDE et la FFO se tendent. Cela a des répercussions sur la CNJF. Nous ressentons être l'enjeu d'un conflit d'intérêt et cela a des conséquences à la fois dans l'ambiance au sein de la CNJF mais aussi dans son fonctionnement. On constate depuis 2006 et encore plus en 2007 un interventionnisme indirect du Bureau UOF-COM France sur la CNJF, lors des congrès CNJF par exemple et maintenant sous la forme de vœux qui visent à interférer sur l'ordre du jour des congrès CNJF. Cela commence à devenir « lourd ».

La CNJF est de fait une composante de l'UOF-COM France, régie par l'article 15 du Règlement Intérieur de l'UOF-COM France et elle demande le respect strict de ce RI de l'UOF. La CNJF a son autonomie de fonctionnement à condition de respecter les statuts et le RI de l'UOF, ce que la CNJF a toujours scrupuleusement respecté jusqu'à maintenant. Elle demande donc à l'UOF-COM France de suivre strictement les règles statutaires dans ses relations avec la CNJF sans les outrepasser.

Je souhaite à tous un bon Congrès en espérant que ce compte-rendu CNJF et l'étude des vœux faits par la CNJF retiendront réellement toute votre attention pour permettre de progresser. Le porte-parole de la CNJF lors du congrès de Colmar sera son secrétaire Henri Ofenloch.

Pour le Bureau C.N.J.F.
Le président
Jean-Paul Glémet